

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 081-268102589-20230315-DELIB_01_2023C-DE



SÉANCE DU 15 MARS 2023

Nombre de membres

En exercice 13

Présents 11

Votants 12

Date de convocation :

09./03/2023

Date d'affichage :

09./03/2023

Numéro :

01/2023

Le 15 mars 2023, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Lescure d'Albigeois, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Présidente

Présents : Elisabeth CLAVERIE - Bernard DELBRUEL - Françoise CHINCHOLLE - Bruno BARDES - Nelly FACCA - Claudette ROUQUETTE-BAULES - Françoise DAVIOT - Pierrette RAMON - Josiane GALY - Rose LUGAN - Nathalie JALBY.

Absent excusé représenté : Pierre CANAC (B.BARDES)

Absent non excusé non représenté : Guy INTRAN

Secrétaire de séance : Françoise DAVIOT

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS

Madame la Présidente présente aux membres du conseil d'administration le compte administratif 2022 du CCAS comme suit :

	Résultats antérieurs	Réalisations 2022	TOTAL 2022	Restes à réaliser
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 206,32 €	3 340,04 €	8 546,36€	
RECETTES		17 000,00 €	17 000,00€	
Solde	- 5 206,32€	13 659,96 €	8 453,64€	0.00 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- 0,00 €

1. Section de fonctionnement :

Dépenses : 8 546,36 € dont 5 206,32 € de déficit reporté

Recettes : 17 000,00 €

Soit un résultat de clôture de **8 453,64 €**

2. Section d'investissement :

Dépenses : 0,00 €

Recettes : 0,00 € dont 0,00 € d'excédent reporté

Soit un résultat de clôture de **+ 0,00 €**

La présentation détaillée du compte administratif est annexée à la présente d

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 081-268102589-20230315-DELIB_01_2023C-DE

S²LOW

Après avoir entendu le compte administratif 2022 du CCAS, Mme la Présidente a
procédé au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la nomenclature comptable M14

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **PROCEDE** au vote du compte administratif du CCAS.
- **APPROUVE** l'ensemble des opérations du compte administratif du CCAS.
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 du CCAS définitivement closes.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

La Présidente,

Elisabeth CLAVERIE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant
le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux
mois, à compter de sa date de notification ou de publication*